



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 11 mars 2024 à 19h00 à l'hôtel de ville de
Cloridorme

N° de résolution
ou annotation

Sont présents : M. Dany Minville
Jean-Louis Clavet
Normand Poirier
Mme Nancy Cloutier
Jean-Williams Ayotte

Absence : Josée Boulay

Était également présent Monsieur Bernard Coulombe
directeur général et greffier.

2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Marcel Mainville constatant
qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 43-03-2024

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adopté

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux du 12 fev, 19 fev et 26
fév.
5. Correspondance du mois
6. Suivi des procès
7. Présentation des comptes payées Chèques fournisseur :
56 995.57\$ + prélèvements : + 32,685.11 + salaire :
16 114.14 \$ = 105 794.82\$
8. Présentation des comptes à payer

9- Résolutions et règlements:

- 9.1 : Résolution pour Coalition retour du train passagers
en Gaspésie
- 9.2 : Adhésion URLS (113\$) et délégation de deux
personnes (en 2023 Nancy Cloutier et Jean-William est ce
que ces mêmes personnes restent)
- 9.3 : Résolution demande d'aide financière pour
bibliothèque
- 9.4 : Résolution Fonds Première entreprises Pointe de la
Gaspésie (1000\$)
- 9.5 : Demande local Chalet des Sports pour Symposium
Clori d'Art 29 Aout au 2 septembre avec installation
panneaux.
- 9.6 : Réservoir essence pour Municipalité
- 9.7 : Demande de Robert Charron(construction terrain
Brûlé)
- 9.8 : Demande de don Fondation du rein
- 9.9 : Résolution pour TECQ
- 9.10 : Entente conditions travail pompiers 2024

10. Note de la D.G.
12. Période de questions
13. Clôture de la séance



ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 44-03-2024

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 février 2024

N° de résolution
ou annotation

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 février 2024, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE DANY MINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 février 2024 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 45-03-2024

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 février 2024

Conformément à l'article 325 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil de la municipalité de Cloridorme, étant tous présents à la salle des délibérations le 19 février 2024 à 17h30, renoncent à l'Avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

- 1- Avis de renonciation
- 2- Prolongation mandat du DG
- 3- Période de questions
- 4- Levée de la séance

SUR LA PROPOSITION DE DANY MINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 février 2024 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 46-03-2024

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 février 2024

Conformément à l'article 325 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil de la municipalité de Cloridorme, étant tous présents à la salle des délibérations le 26 février 2024 à 17h00, renoncent à l'Avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

- 1- Avis de renonciation
- 2- Engagement chef pompier



- 3- Facture à payer Garage Floren Roy/ camion d'urgence
- 4- Réservoir à essence

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

N° de résolution
ou annotation

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 février 2024 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- CORRESPONDANCE DU MOIS

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation. La correspondance fait partie intégrale de ce procès-verbal.

Dépôt d'un CV en travaux publics
Ajout équipement Radio Gaspésie

6-SUIVI DES PROCES-VERBAUX

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de donner un bref compte rendu de leur dossier respectif.

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS

Résolution # 047-03-2024

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1er au 29 février 2024;

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAMS AYOTTE CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE les déboursés du mois de février 2024 au montant de 105 794.82\$ soient acceptés, incluant prélèvements (32 685.11\$) chèques fournisseurs (56 995.57) et salaires (16 114.14\$). De plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, le paiement direct et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu) de même que les écritures de fin de mois, paraphé par tous et les conciliations bancaires,

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8- ADOPTION DES COMPTES A PAYER

Résolution # 048-03-2024

ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENTS AU MONTANT DE 11 309.55\$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 29



février 2024;

PAR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

N° de résolution ou annotation
QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 11 309.55 \$ et que le greffier procède à l'émission des chèques.

Voici la liste : Groupe MAX INFOGRAPHIE : 933.60\$ + EM
ÉBÉNISTERIE (9 505.59)+ STELEM (870.36) \$ = 11 309.55\$

DEMANDE DE FINANCEMENT **VOISINS SOLIDAIRES**

CLUB DES 50 +	1 667.46 \$
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE	1 248.01 \$
ASSOCIATION LOISIRS SPORTS	1 700.00 \$
TOTAL	4 615.46 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 Résolution 49-03-2024

PROJET DE RÉSOLUTION EN APPUI AU RETOUR DU TRAIN DE VIA
RAIL ENTRE MATAPÉDIA ET NEW CARLISLE EN 2024 ET LE RETOUR
JUSQU'À GASPÉ DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS 2026

**La Coalition des Gaspésiens pour le retour du train de
passagers de VIA Rail**

CONSIDÉRANT QUE la Gaspésie est privée de tout service de transport ferroviaire de passagers depuis bientôt dix ans, VIA Rail s'étant retirée à cause du mauvais état de la voie ferrée et des ponts;

CONSIDÉRANT QUE cette rupture de service entraîne de sérieux préjudices à la région et sa population sur les plans sanitaire, économique et social;

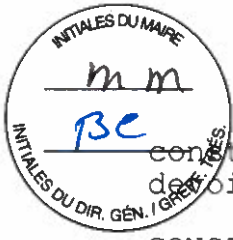
CONSIDÉRANT QUE le train, en favorisant le passage de la voiture individuelle au transport collectif, contribue aux efforts du gouvernement du Canada pour le respect de ses obligations nationales et internationales en matière de réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a déjà effectué ou est en voie de réaliser d'importants travaux d'infrastructure afin de permettre une reprise prochaine du trafic ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE l'avancement des travaux de réhabilitation de la voie ferrée et des ponts permettra une circulation sécuritaire des convois, y compris ceux de VIA Rail, entre Matapédia et New Carlisle d'ici la fin de 2024;

CONSIDÉRANT QUE les installations ferroviaires à New Carlisle, qui comprennent notamment un triangle de virage (wye), conviennent tout à fait à l'aménagement d'un terminus temporaire à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE la société VIA Rail a comme mission fondamentale d'offrir à la population un service de transport ferroviaire et que tout retard inutile



N° de résolution
ou annotation

constituerait un renoncement à l'accomplissement de ce devoir;

CONSIDÉRANT QUE la reprise, cette année, du service de transport ferroviaire de passagers entre Matapédia et New Carlisle, éventuellement relayé par un transport régional complémentaire, représenterait un gain substantiel pour l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT QUE la population gaspésienne réclame toujours la reprise du service de transport ferroviaire des passagers jusqu'à Gaspé dès que l'état des infrastructures le permettra;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu PAR LE CONSEILLER NORMAND POIRIER

QUE la municipalité de Cloridorme demande au gouvernement fédéral ainsi qu'à VIA Rail de reprendre le service de transport ferroviaire des passagers entre Matapédia et New Carlisle dès 2024;

QUE le gouvernement fédéral et VIA Rail s'engagent à rétablir le service complet entre Matapédia et Gaspé aussitôt que les travaux de réhabilitation des infrastructures ferroviaires seront parachevés et permettront, par conséquent, la circulation sécuritaire des convois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Résolution # 50-03-2024

Adhésion URLS/ mandat

ATTENDU QUE plusieurs organismes du milieu bénéficient des services et/ou du soutien financier de l'URLS ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-LOUIS CLAVET ;

QUE la municipalité de Cloridorme renouvelle son adhésion à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de cent treize dollars (113 \$) représentant le coût de la cotisation annuelle.

QU'elle délègue, les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport : Madame Nancy Cloutier et monsieur Jean-William Ayotte

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Marcel Manville

Maire

Bernard Gauthier

greffier



9.3 Résolution # 51-03-2024

N° de résolution
ou annotation

Demande d'aide financière pour le projet Embellir notre bibliothèque déposée dans le cadre du programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de CLORIDORME souhaite réaliser le projet Embellir notre bibliothèque estimé à 6 836.74 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère dispose d'un programme d'aide financière ;

SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLERE NANCY CLOUTIER BOULAY IL EST RESOLU ;

de déposer une demande d'aide financière de 6 836.74\$ dans cadre du programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation du projet Embellir notre bibliothèque ;

De mandater monsieur Bernard Coulombe, directeur général

À signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir ;

De hausser le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque a 2 heures par semaine dès la fin du projet ;

D'assumer une part estimée à un minimum de 2000 \$dans la réalisation du projet ;

D'assumer le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels ;

D'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

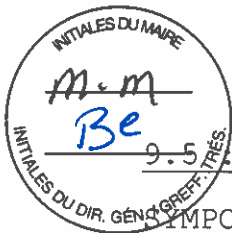
9.4 : Résolution # 52-03-2024

Fonds de relève de la Pointe de la Gaspésie

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAMS AYOTTE CONSEILLER IL EST RESOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme contribuera pour une deuxième année d'un montant de 1 000\$ dollars selon la résolution # 280-11-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.5. Résolution #53-03-2024

SYMPOSIUM CLORI' ART 2024

N° de résolution
ou annotation

SUR LA PROPOSITION DE DANY MINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme accepte la demande la demande de partenariat pour l'utilisation du chalet de Sports gratuitement du 29 août au 2 septembre 2024 inclusivement. De plus la municipalité s'engage à fournir la main-d'œuvre à ce que les aménagements nécessaires soient sur place tel que l'an passé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Résolution #54-03-2024

RÉSERVOIR ESSENCE POUR USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un réservoir à essence chez DESJARDINS INDUSTRIES LTÉE au coût de 5 471.24 \$ +TX. Pour les besoins essentiels de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7. Résolution # 55-03-2024

CONSTRUCTION TERRAIN DU BRÛLÉ 5 506626

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAM AYOTTE

QUE le conseil municipal suggère un arpentage de ce terrain, et aussitôt que le tout sera fait le conseil pourra se positionner sur l'émission d'un permis pour construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Résolution #56-03-2024

FONDATION DU REIN

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET, CONSEILLER IL
EST RÉSOLU :

QUE Le conseil autorise un montant de 50.00\$ à la Fondation du rein, selon la politique en vigueur de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marc Minville

Maire

Bernard Clavet

greffier



Résolution # 57-03-2024

Programmation TECQ 2019-2024

ATTENDU QUE :

N° de résolution
ou annotation

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

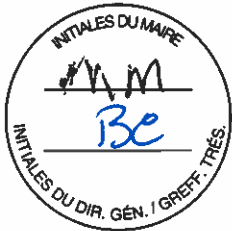
9.10 Résolution # 58-03-2024

ENTENTE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES POMPIERS.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAMS AYOTTE, CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'entente des pompiers volontaires pour l'année 2024.
Cette entente fait partie intégrante de ce procès-verbal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10- Mot du directeur général : rien a signaler

N° de résolution
ou annotatif

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions : boutique du Quai
Bloc de ciment route près du garage Coulombe

12-Clôture de la séance

Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19h38

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Marcel Mainville maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Marcel Mainville
Maire

Benjamin Gauthier
Greffier